

Manifestation anti-migrants interdite à Bordeaux mais pro-migrants tolérée à Paris !

écrit par Pierre Cassen et Christine Tasin | 25 novembre 2015

Considérant que la survenance sur le territoire national d'actes terroristes d'une extrême gravité rend nécessaire des mesures exceptionnelles de précaution pour garantir la sécurité des personnes ;

Considérant, dans ce contexte, qu'une attention particulière doit être portée sur tout rassemblement de personnes ;

Considérant qu'en raison de l'état d'urgence décrété le 14 novembre 2015 suite aux actes terroristes d'une extrême gravité les forces de l'ordre doivent se concentrer sur les objectifs prioritaires fixés par le gouvernement ;

Vendredi soir, à l'appel du Siel, nous devons dire notre opposition à la politique migratoire de nos gouvernants. Devaient prendre la parole Karim Ouchikh, Président du *Siel*, Alain de Peretti, président de *Vigilance halal*, Renaud Camus, président du *Parti de l'Innocence*, Richard Roudier, président de la *Ligue du Midi*, Pierre Cassen, fondateur de *Riposte laïque* et Christine Tasin, présidente de *Résistance républicaine*.

Le Préfet a jugé bon d'interdire le rassemblement pour de curieuses raisons.

La première, c'est qu'en ces temps d'attentats, toute manifestation serait à risque et que les forces de l'ordre auraient déjà fort à faire.

Considérant que la survenance sur le territoire national d'actes terroristes d'une extrême gravité rend nécessaire des mesures exceptionnelles de précaution pour garantir la sécurité des personnes ;

Considérant, dans ce contexte, qu'une attention particulière doit être portée sur tout rassemblement de personnes ;

Considérant qu'en raison de l'état d'urgence décrété le 14 novembre 2015 suite aux actes terroristes d'une extrême gravité les forces de l'ordre doivent se concentrer sur les objectifs prioritaires fixés par le gouvernement ;

Admettons.

Pourquoi, à Paris, a-t-on toléré une manifestation pro-migrants pourtant interdite ?

Deux poids-deux mesures, monsieur le Préfet, en ces temps où le vivre ensemble est fort compliqué pour ne pas dire compromis, ça fait désordre...

La seconde, c'est qu'une contre-manifestation, NON DECLAREE (et donc non autorisée) devrait avoir lieu au même endroit, et que les risques d'affrontement seraient dommageables, d'autant que les medias nationaux pourraient en parler...

Considérant qu'en raison de l'état d'urgence décrété le 14 novembre 2015 suite aux actes terroristes d'une extrême gravité les forces de l'ordre doivent se concentrer sur les objectifs prioritaires fixés par le gouvernement ;

Considérant qu'une contre-manifestation nommée « Refugees welcome » ayant pour objet l'appel à rassemblement pour la solidarité entre les peuples et en soutien aux réfugié.e.s » est annoncée, sans être déclarée, pour le vendredi 27 novembre 2015 à 18h00, place de la Comédie ;

Considérant qu'en raison de l'état d'urgence décrété le 14 novembre 2015 il importe de ne pas laisser s'organiser des manifestations de nature à provoquer ou à entretenir le désordre en raison des troubles à l'ordre public qu'elles sont susceptibles de générer ;

Considérant que la concomitance de ces manifestations « contre l'invasion migratoire » et « pour la solidarité entre les peuples et en soutien aux réfugié.e.s », sur une même unité de temps et de lieu, ne manquerait pas de provoquer des risques graves de confrontations entre les manifestants qui pourraient être relayées par les médias nationaux et mobiliseraient un important dispositif de maintien de l'ordre ;

Je ne sais qui a pondue ce communiqué, mais s'il a un diplôme en communication il faut qu'il le déchire et fasse un autre métier.

La première raison donnée aurait pu suffire et je ne pense pas qu'un juge des référés l'aurait trouvée inacceptable. Certes, les exemples de Bordeaux et de Paris auraient fait désordre, mais ils ne sont plus à ça près...

Par contre oser interdire une manifestation parce que des opposants en proposent une autre le même jour et le même lieu, sur le thème opposé, cela signifie que l'extrême gauche est reconnue comme la milice du pouvoir. Au lieu de barrer la route et d'interdire cette contre-manifestation, au besoin en embarquant les contrevenants, on interdit aux légalistes toute forme d'expression. Et on dit merci aux miliciens de Hollande...

Alors la conclusion c'est, bien entendu, manifestation interdite.

Considérant ainsi qu'au regard du désordre pouvant découler de cette confrontation et du caractère limité des moyens disponibles pour y répondre sans risquer de compromettre la sécurité des habitants de l'agglomération bordelaise la manifestation de « Protestation contre l'invasion migratoire » organisée le 27 novembre 2015 ne peut qu'être interdite ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet ;

ARRETE

Article 1^{er} : La tenue de la manifestation dite de « protestation contre l'invasion migratoire » à Bordeaux le 27 novembre 2015 est interdite.

Nous prenons acte, sans étonnement mais avec un immense mépris pour le gouvernement PS et ses chiens de garde. Nous tiendrons une conférence de presse et nos discours seront enregistrés.

Pierre Cassen et Christine Tasin